

Sûreté de l'aviation civile – 11.2.3.10 – contrôles de sûreté sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, autres que l'inspection/le filtrage

RS963 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sûreté de l'aviation civile

Acquérir les compétences pour mettre en œuvre les contrôles de sûreté sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, autres que l'IF

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) connaissance des procédures de notification;
- f) aptitude à identifier les articles prohibés;
- g) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- h) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- i) connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas;
- j) connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

["Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe", "Code de l'aviation civile – articles R.213-4

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5759

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/963/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	41
Montant total engagé	23 747 €
Coût moyen par dossier	579 €
Durée moyenne	6 h
Période	09/2020 – 11/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.